

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81 133 / MCB

Objet

Tarifs du Tennis de l'Orangerie (à compter du 16/09/81)

DATE DE CONVOCATION

3 Septembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

3 septembre 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 23

Pour _____ 23

Contre _____

Abstentions : _____

"M. Maurel"

SOUS-PRÉFECTURE
18. SEP. 1981
ROCHEFORT-MER (Chte-Mar)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le 11 Septembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. le MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, Melle FOUCHE, MM LACHAUD, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, TETARD, POUMAILLOUX, COLLE, MONTRON, PAPEAU, POUGET, BERLAND, BROTRÉAU, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOULAN par M. BROTRÉAU
NAULIN par Melle FOUCHE
FABER par M. LIS
MAURELLET par M. DUFEIL

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

La Commission des Finances réunie le 4 septembre 1981, a proposé de nouveaux tarifs pour le Tennis de l'Orangerie applicables au 16 septembre 1981.

L'augmentation proposée est de 15 % environ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 4 septembre 1981,

DECIDE :

de fixer, comme suit, à compter du 16 septembre 1981, les tarifs d'utilisation des courts du Tennis de l'Orangerie :

<u>Pour mémoire</u>	
<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<u>DCM du 4/7/80</u>	

I - HORS SAISON

(période du 16 septembre 1981 au 14 juin 1982)

• Tennis quick 1'heure	23,00	27,00
• Terre battue 1'heure (jeunes de - 21 ans)	28,00	32,00
• Tennis quick 1'heure	14,00	16,00
• Terre battue 1'heure	17,00	20,00

II - SAISON

(période du 15 juin 1982 au 15 SEPTEMBRE 1982)

• Tennis quick 1'heure	28,00	32,00
------------------------	-------	-------

. Terre battue l'heure	35,00	40,00
<u>III - CARTE D'ABONNEMENT</u>		
(de 9 mois pour la période du 16 septembre 1981 au 14 juin 1982)		
. Adultes	375,00	431,00
. Jeunes : de 10 à 14 ans	125,00	144,00
de 15 à 18 ans	185,00	213,00
(de 6 mois pour la période du 1er novembre 1981 au 3 avril 1982)		
. Adultes	250,00	288,00
<u>IV - CARTE CAREL (deux mois)</u>		
. Adultes	150,00	173,00

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire-Adjoint de la Ville de ROYAN,



J.P. FABER

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

18. SEP. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des C nes